

# **Recyclez bien mon bazou**

## **Une première industrielle nord-américaine pour la gestion environnementale des véhicules hors d'usage**

### **FICHE D'INFORMATION**

Norme industrielle de gestion environnementale des véhicules hors d'usage

#### **L'industrie du recyclage**

Tous les ans, en Ontario, environ 550 000 véhicules de tourisme atteignent la fin de leur durée utile ou doivent être mis au rancart à la suite d'un accident. Les infrastructures de recyclage de véhicules occupent une place importante en Ontario et dans l'ensemble de l'Amérique du Nord depuis l'avènement de l'automobile.

Les véhicules hors d'usage (VHU) ont une valeur économique. C'est ainsi que la valeur des métaux utilisés dans la construction des véhicules garantit le recyclage de la plupart des VHU pour la ferraille. À l'heure actuelle, il est estimé que plus de 95 % des VHU sont recyclés à divers degrés.

Le processus est assuré par une industrie du recyclage des véhicules bien établie, mais selon deux démarches différentes. La première consiste à démonter les véhicules pour revendre les pièces récupérées et réusinées au besoin, ainsi que les matières premières recyclées. La seconde consiste à revendre simplement les métaux.

Quelle que soit la démarche, la volonté de minimiser les frais de manutention et de maximiser la valeur des matières recyclées peut conduire à des négligences et à de mauvaises pratiques de gestion environnementale. Plus des deux tiers des 550 000 véhicules de tourisme mis au rancart chaque année en Ontario ne sont pas soumis à un processus évitant le rejet de matières polluantes (carburants, lubrifiants, interrupteurs à mercure, plomb, antigel, substances appauvrissant la couche d'ozone, réfrigérants, etc.) dans l'environnement.

#### **Dix ans d'efforts : vers une norme industrielle de gestion environnementale des VHU**

Au cours des dix dernières années, divers programmes ont été adoptés pour stimuler un recyclage responsable des véhicules hors d'usage. Chacune des provinces a mis en œuvre son propre programme offrant aux consommateurs des rabais sur des cartes de transport collectif, des vélos ou des voitures économiques en échange de la mise au rancart de leur vieux véhicule.

Qu'il s'agisse du programme *SCRAP-IT* de Colombie-Britannique, du *Car Heaven* de l'Ontario, du programme québécois *Faites de l'air* ou du programme *Adieu bazou* d'Environnement Canada, chacun exigeait que les véhicules soient démontés, réutilisés et recyclés conformément à des normes environnementales.

Pour le programme *Adieu bazou*, l'Automotive Recyclers of Canada a participé au nom d'Environnement Canada à l'élaboration du Code de pratique national établi pour les recycleurs de véhicules participant au

Programme national de mise à la ferraille de véhicules. Ce code établissait les normes que les recycleurs de véhicules devaient respecter pour recevoir des véhicules à recycler dans le cadre du programme *Adieu bazou*.

Si les programmes de mise au rancart des véhicules ont connu un grand succès auprès de public, ils ont surtout permis de constater que les VHU traités dans le cadre de ces programmes ne représentent qu'une infime partie du total des véhicules mis hors d'usage chaque année au Canada, dont la plupart sont gérés sans égard pour l'environnement.

Conscientes de cette réalité et du fait que plusieurs éléments des véhicules (carburants, lubrifiants, filtres, interrupteurs à mercure, substances appauvrissant la couche d'ozone, pneus, batteries, etc.) sont soumis à des règles environnementales et à des normes industrielles actuelles et à venir, l'OARA et l'Association canadienne des constructeurs de véhicules (ACCV) se sont associées pour élaborer une démarche intégrée de gestion environnementale des VHU. L'objectif est d'en étendre l'application à la totalité des véhicules mis hors d'usage chaque année en Ontario et, ensuite, dans l'ensemble du Canada.

Élaborée en Ontario dans un esprit de collaboration (mais pouvant être adaptée aux besoins de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada), cette démarche tient compte du fait que l'industrie du recyclage de véhicules regroupe des centaines d'entreprises en Ontario. La démarche vise donc à faire adopter à l'industrie du recyclage des véhicules une norme environnementale commune semblable à celle du Code de pratique national, tout en assurant la vitalité économique de cette industrie.

Le système de gestion environnementale des VHU répond au besoin fondamental d'établir des politiques de protection de l'environnement qui ont un minimum d'incidences sur le libre marché – tant celui de l'automobile que du recyclage des véhicules – tout en produisant des résultats optimaux pour l'environnement.

L'OARA et l'ACCV estiment que des ajustements mineurs apportés aux règles de marché peuvent donner de meilleurs résultats économiques et environnementaux que des systèmes de recyclage public complexes entraînant des perturbations inutiles sur le marché et des coûts additionnels pour les consommateurs.